

HAUSSE DU SMIC AU 1^{ER} JUIN 2026 LES PATS EN DANGER



A compter du 1^{er} juin 2026, tous les échelons à l'Indice Majoré 379 et inférieurs passent sous le seuil du SMIC.

	Catégorie C			Catégorie B	
Grade	AA/AT	AAP2/ATP2	AAP1/ATP1	SACN / CST CN	SACS / CST CS
Nombre d'échelons impactés	10 échelons	7 échelons	3 échelons	5 échelons	2 échelons

La solution de l'administration ?

Une indemnité différentielle pour compenser le manque à gagner !

C'est de la poudre aux yeux !

La réalité est claire : Cette indemnité n'entre pas dans le calcul de l'indemnité de résidence, de l'ISSPAT.

Pire encore, elle n'entre pas dans le calcul de la retraite !



UN1TÉ EXIGE :

- ➔ Revalorisation des grilles indiciaires ;
- ➔ Augmentation du point d'indice ;
- ➔ Une cohérence dans la prise en charge financière des fonctionnaires.

UN1TÉ, la précarisation du personnel est inacceptable !

Suivez-nous

